

sociétés. Goldring propose plusieurs options de politique pour répondre aux exigences des mécanismes de contrôle de la production :

- 1) augmenter la transparence de la production (p. ex., dévoiler la capacité de production);
- 2) exiger que chaque arme fabriquée se voit apposer une marque unique;
- 3) appliquer les conventions internationales à la production intérieure (p. ex. : la Déclaration de la Haye de 1899 bannissant l'usage des balles dum-dum).

L'ouvrage examine également les sources intérieures de la demande (p. ex., les forces armées ou les propriétaires privés légalement autorisés) ainsi que les politiques régissant la réponse à la demande intérieure (p. ex., améliorer le dépistage des armes des forces armées). La demande étrangère à laquelle on répond par des moyens licites ou illicites est également examinée (p. ex., les groupes d'insurgés ou les organisations criminelles), de même qu'une série de mesures aptes à freiner la demande de l'étranger :

- 1) augmenter le volume d'information disponible par l'entremise du Registre des armes classiques des Nations Unies;
- 2) octroyer une place de choix aux armes légères dans le cadre de l'Arrangement de Wassenaar;
- 3) utiliser des mesures de consolidation de la confiance et de la sécurité;
- 4) distinguer entre les armes de haute technologie et les armes non spécialisées et promouvoir une entente mondiale bannissant les transferts d'armes de haute technologie;
- 5) détruire les surplus d'armes;
- 6) limiter les flux de munitions.

Goldring conclut en mettant à nouveau l'accent sur le fait que les efforts combinés consentis pour limiter les transferts des armes classiques légères se renforcent mutuellement.

710. Goldring, Natalie J. "Developing Transparency and Associated Control Measures for Light Weapons." Dans Malcolm Chalmers, Mitsuro Donawaki, et Owen Greene, éd. *Developing Arms Transparency: The Future of the United Nations Register*. Bradford Arms Register Studies No. 7. Bradford, England, University of Bradford, 1997, p. 213-231.

Cet article présente les mécanismes de coopération internationale qui pourraient améliorer la transparence des transferts d'armes légères et elle dénonce les obstacles à de telles initiatives. L'auteure propose également d'adopter des mesures allant au-delà de la transparence pour contribuer à limiter la prolifération des armes légères. Elle commence par une définition de l'expression « armes légères » qui englobe les pistolets et les revolvers, les carabines, les mitrailleuses, les batteries anti-aériennes et anti-char portatives, les mortiers de calibre inférieur à 100 mm, les munitions et les mines terrestres anti-personnel.

Goldring fournit également un aperçu des récentes interventions des Nations Unies dans le domaine des armes légères (p. ex., celles de la Commission pour le désarmement, du Conseil économique et social, de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et du Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes de petit calibre [de série I-9]). Selon elle, il existe plusieurs moyens d'augmenter la transparence des transferts d'armes